

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 498

présenté par

M. Kokouendo et M. Girardin

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La France devra accompagner ses principales contributions financières dans les grandes institutions d'aide internationale d'une présence accrue au sein de leurs structures de gouvernances. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide multilatérale se caractérise cependant par une prolifération d'institutions qui rend son pilotage difficile, voire impossible.

Si les organismes multilatéraux jouent également un rôle central dans la définition des orientations prises sur certaines thématiques, et il est souhaitable que les français puissent défendre des positions prioritaires face à d'autres pays très présents dans les organisations multilatérales.

Ceci répond à la volonté du Président de la république et doit pouvoir se concrétiser notamment par l'augmentation du nombre d'administrateurs français dans ces institutions.

En effet Devant la hausse de création de nouvelles organisations, il nous semble nécessaire que la France qui par son leadership sur de nombreux sujets tel que la sauvegarde des biens mondiaux ou encore dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, le renforcement des équipes française dans ces institutions à la fois au sein de leurs administrations propres ainsi qu'au sein des représentations françaises doit demeurer une priorité de notre stratégie multilatérale .